

## **Confection du Calendrier 2025 – 2026 - DIRECTIVES**

Chère/cher responsable de club, chère/cher responsable des calendriers de la Région Jura-Seeland de SwissVolley (SVRJS) et de SVRN, voici les directives pour la programmation des compétitions régionales SVRJS et interrégionales SVRJS/SVRN 2025-2026.

Merci par avance du soin que vous vouerez à la lecture des directives qui suivent et à leur application scrupuleuse.

La planification du championnat SVRJS et SVRJS/SVRN se fera comme la saison passée sur la plateforme VolleyManager de Swiss Volley d'ici au 01.07 à minuit.

Pour fixer la date et l'heure des matches, conformément à l'article 14 du RG-SVRJS, la marche à suivre est la suivante :

- a) Pour les matches à domicile :
  - Le club qui reçoit doit annoncer à l'adversaire sa proposition de date et d'heure dans les 4 jours (= 96 heures) qui suivent la publication du calendrier provisoire. S'il ne respecte pas ce délai, il perd son droit de club qui « reçoit ». Il devra alors proposer 3 dates dont au moins une le week-end, dans la plage prévue. Lorsque le club qui reçoit annonce une date et une heure dans la plage prévue, elles sont considérées comme validées. Le club adverse doit « justifier » son éventuel refus de la date proposée. Mais il est toujours possible aux deux clubs de négocier, à condition qu'ils soient les 2 d'accord, dans les plages prévues. Mais le club visiteur ne peut pas mettre la pression pour faire accepter une date selon ses « envies ». Il devra justifier ses requêtes, et on devra pouvoir vérifier qu'elles sont « acceptables » ;
  - Refuser la demande de changer la date initiale, pour autant qu'elle se trouve dans la plage prévue, ne doit pas être considéré comme un manque de souplesse ou de fair-play, mais comme un droit inhérent au fait de jouer à domicile. Il ne peut être accordé de dérogation, sinon pour la coupe ;
  - Une fois la date convenue, se connecter sur VolleyManager ; saisir la date, l'heure et le lieu du match ; avertir l'équipe adverse qu'une date "convenue" a été proposée sur VolleyManager ; répéter l'opération pour tous les autres matches.
- b) Pour les matches à l'extérieur
  - Si, dans un délai de 4 jours après la publication du calendrier provisoire sur VolleyManager, le club recevant n'a pas proposé de date, le club visiteur avertit la responsable des compétitions Sylvie Vuille, [sylvie23vuille@gmail.com](mailto:sylvie23vuille@gmail.com), du non-respect du délai ; le club recevant perd alors son droit de fixer une date de façon prioritaire ;
  - Lorsque la date du match a été « discutée et convenue », se connecter à VolleyManager et vérifier si on est d'accord avec la proposition. Le match est alors enregistré définitivement. Sinon, réagir au plus vite et reprendre contact avec l'adversaire.

En cas de litige et de non-respect des normes réglementaires, la responsable des compétitions tranche et sanctionne.

Les responsables SVRJS des arbitres et des compétitions peuvent exiger des modifications dans la programmation du calendrier, de façon à permettre une planification rationnelle des arbitres, notamment le vendredi, le samedi et le dimanche. En cas de problème technique ou de remarque, veuillez contacter [sylvie23vuille@gmail.com](mailto:sylvie23vuille@gmail.com).

Vous trouverez en annexes, **le tableau de la formation des groupes** et **le tableau des modes de championnat** pour la saison 2025-2026, ainsi que **les coordonnées des responsables de calendrier des clubs**, **le programme de la Coupe Jura-Seeland** et **les fichiers des ébauches des calendriers provisoires** de chacune des catégories.

1. Il est obligatoire de respecter les exigences du RG-SVRJS.
  2. Le comité de SVRJS a pris les décisions spécifiques suivantes concernant le championnat 2025-2026 :
    - a) En 2e, 3e et 4e ligues masculines, un championnat interrégional est organisé avec SVRN, géré par SVRJS et aux normes réglementaires SVRJS.
    - b) Les équipes juniors intégrées pourront accéder aux tours pour le titre. Les points acquis par ces équipes intégrées compteront mais elles ne pourront être ni promues, ni reléguées.
    - c) Horaire des matches :

Les matches doivent débuter dans les tranches horaires suivantes :

      - Matches du lundi au jeudi : entre 18h45 et 20h45 (au minimum 2 heures entre 2 matches)
      - Matches du vendredi : entre 18h45 et 21h00 (si 2 matches, le premier ne doit pas être programmé après 19h00)
      - Matches du samedi : entre 13h00 et 20h00, dès 10h00 pour les matches des catégories juniors (au minimum 2 heures entre 2 matches)
      - Matches du dimanche : entre 10h00 et 18h00
      - Tournois juniors, samedi/dimanche : entre 09h00 et 19h00
- La responsable des compétitions peut accorder une dérogation dans les cas dûment motivés.

- d) Les matches doivent se jouer dans les plages temporelles prévues. Mais il est autorisé d'en sortir, pour autant qu'on reste strictement dans les échéances tours prévus.
  - e) Pour les catégories qui disputent deux tours, le premier tour doit se jouer entre le samedi 13 septembre 2025 et le samedi 6 décembre 2025. Pour les catégories à un 1er tour en « matches aller », le tour débute le samedi 13.09.2025 et se termine le samedi 31.01.2026. Pour les autres catégories (H4 par exemple), suivre les délais fournis dans le tableau des modes de championnat.
  - f) En H2, D2 et D4 : 2 matches du 2e tour doivent se jouer avant Noël ;  
En H3, H4 et U16 filles, au moins 8 matches doivent avoir été joués avant Noël ;  
En D3, D5 et U18 filles, au moins 10 matches doivent avoir été joués avant Noël
  - g) Lorsqu'un club a deux ou plusieurs équipes dans une même catégorie, le/les matches entre ces équipes doivent se jouer avant toute autre rencontre. Là où il y a 3 équipes, les matches entre équipes d'un même club dans se jouer dans la première plage prévue de la compétition, respectivement du tour de compétition. La planification avec les équipes des autres clubs ne doit pas être péjorée.
  - h) Là où un 2e tour spécial se dispute avec recomposition de sous-groupes (D3, H3, D5, U18 filles), la planification se fera entre le 1er et le 05.02.2026. Le 2e tour de ces catégories est prévu entre le 06.02.2026 et le 27.03.2026. Les points acquis lors du 1er tour de qualification seront conservés intégralement.
  - i) La fin des championnats interviendra :
    - Samedi 14.03.2026 pour les catégories D2 et H2 ;
    - Vendredi 27.03.2026 pour les autres catégories
    - La cérémonie des champions est programmée dimanche 29 mars 2026 à Porrentruy.
3. Des dates sont « bloquées » :
- Le tournoi qualificatif pour le championnat suisse junior aura lieu dimanche 16 novembre 2026 à Corgémont. Les inscriptions seront enregistrées jusqu'au 30.09.2025
  - Il n'est pas autorisé de planifier des matches de championnat régional des catégories juniors U18 et plus jeunes le 28.09.2024, date des Tests PISTE ;
  - Les tournois Kidsvolley/U14-2 sont planifiés : 09.11.2025 à Nidau ; 14.12.2025 à Corgémont ; 25.01.2026 à Porrentruy ; 14-15.03.2026 à Bienne
  - Il n'est pas autorisé de planifier des matches de championnat régional des catégories juniors U16 et U18 les dimanches 15.02.2026 et 15.03.2026, 1er et 2e tours CHS U16/U18/U20/U23.
- (Dérogations demandées au responsable du calendrier possibles).
- 4. Il appartient aux responsables des calendriers d'établir le calendrier pour toutes les équipes du club, et seulement à lui. Un club pourra contester la planification d'un ou plusieurs matches qui n'auraient pas été discutés et négociés avec le responsable du calendrier.
  - 5. Le règlement des « promotions/relégations », ainsi que les spécificités du prochain championnat, figureront dans le règlement RG-SVRJS 2025-2026 qui sera publié d'ici à fin août 2025.
  - 6. Le 1er tour de la Coupe Jura-Seeland débute à partir du 13 septembre 2025. Le tirage au sort a été effectué par la responsable des compétitions et la secrétaire administrative. Les rencontres de la Coupe Jura-Seeland 2025-2026 sont à fixer et à saisir dans VolleyManager jusqu'au 29 juin 2025, à minuit. Les demi-finales et finales de la Coupe Jura-Seeland 2025-2026 auront lieu dimanche 29 mars 2026 à Porrentruy.
  - 7. Les arbitres recevront prochainement les informations utiles de la convocatrice des arbitres Sandra Henz. Ils devront avoir complété le tableau des disponibilités dans Volley Manager jusqu'au 6 juillet 2025 à minuit.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Sylvie Vuille, [sylvie23vuille@gmail.com](mailto:sylvie23vuille@gmail.com), 079 899 77 17, ou avec la secrétaire administrative, [info@svrjs.ch](mailto:info@svrjs.ch).

Meilleures salutations et au plaisir de vous revoir.

La Côte-aux-Fées, 14 juin 2025

SVRJS  
Sylvie Vuille  
Responsable des compétitions